



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

There are security requirements associated with this requirement, consult Part 6 and Part 7.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité, consulter la Partie 6 et la Partie 7.

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Training and Specialized Services Division/Division de
la formation et des services spécialisés
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
Terrasses de la Chaudière 5e étage
10 Wellington Street,
10, rue Wellington,
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Formation PSP en français	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-21A091/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-21A091	Date 2021-08-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZH-113-39794	
File No. - N° de dossier 113zh.W6369-21A091	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-09-07 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reynolds(zh), Diane	Buyer Id - Id de l'acheteur 113zh
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8571 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 1 vise à fournir des réponses aux questions reçues à ce jour, à prolonger la date de fermeture de la demande de soumissions et à modifier la section 11.9 dans l'annexe A, comme suit :

- Q1 Le critère technique obligatoire TO4^{SP} indique « Il doit présenter une description donnant suffisamment de détails pour permettre de vérifier sa capacité à donner le Programme de PSP jusqu'à 32 stagiaires à chaque année. Au cours de cette année, le soumissionnaire doit aussi être en mesure de mener à terme deux des trois Programmes de PSP. » Et la section 3.4 dans l'annexe A, l'EDT, indique « Le nombre estimatif de Programmes de PSP offert chaque année est de un à deux, et le nombre moyen de stagiaires des FAC par Programme de PSP est entre 20-24. Ces estimations ne sont qu'approximatives et données en toute bonne foi par le Canada. Elles ne constituent en aucun cas une garantie au contrat. L'année de formation s'échelonne entre avril et mars. » Est-ce que le Canada pourrait confirmer le nombre maximum de programmes que l'entrepreneur doit être en mesure de proposer dans une année donnée?
- R1 L'entrepreneur doit être en mesure de proposer jusqu'à trois programmes de 32 stagiaires à chaque année. Au cours de cette année, l'entrepreneur doit aussi être en mesure de mener à terme deux des trois programmes.
- Q2 Pour le critère technique obligatoire TO5^{SP} et la section 13.4(b) dans l'annexe A, l'EDT, est-ce que le Canada pourrait envisager modifier la distance entre les installations d'hébergement, et chaque installation de formation en soins d'urgence et de formation à bord d'ambulances de 30 km à 80 km?
- Aussi, est-ce que le Canada pourrait envisager retirer ce critère technique obligatoire et l'ajouter comme un critère technique coté?
- R2 La distance maximum entre les installations d'hébergement, et chaque installation de formation en soins d'urgence et de formation à bord d'ambulances demeure la même. Après l'attribution du contrat, advenant des situations uniques, les distances seront réévaluées. L'objectif est d'assurer la sécurité et d'éviter que les stagiaires perdent beaucoup de temps dans les transports pour se rendre dans les installations d'hébergement et y revenir.
- Q3 La section 6.4 dans l'annexe A, l'EDT indique « Au besoin, l'entrepreneur doit lancer le Programme de PSP jusqu'à deux fois durant l'année. Selon les besoins opérationnels, il pourrait y avoir l'obligation de donner simultanément deux programmes et de fournir l'hébergement aux stagiaires concernés. L'entrepreneur doit fournir les instructeurs et les précepteurs ainsi que le matériel de formation pour chaque programme offert, tel qu'il est décrit dans l'autorisation de tâche approuvée. » Est-ce que le Canada pourrait confirmer si « simultanément » fait référence aux deux programmes qui débutent à la même date ou deux programmes qui sont offert simultanément en tout ou en partie (y compris les éléments pratiques)?
- R3 Simultanément signifie deux programmes qui débutent à la même date ou deux programmes qui sont offerts simultanément en tout ou en partie.
- Q4 La clause 6.4 sous la Partie 6 indique l'utilisation des équipements de protection individuelle pour le travail effectué aux lieux de travail du Gouvernement du Canada. Est-ce que cette clause a des répercussions sur les équipements de protection individuelle pour les stagiaires?
- R4 Les stagiaires se conformeront aux mesures de santé de la province relatives aux équipements de protection individuelle.
-

RAISONS DE LA MODIFICATION :

- 1.0 La date de clôture de la demande de soumissions est actuellement fixée au 31 août 2021 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE). Elle sera reportée au 7 septembre 2021 à 14 h HAE.

- 2.0 L'annexe A, l'EDT, supprimer la section 11.9 dans son ensemble et le remplacer par :

- 11.9 Si une prolongation de délai est nécessaire durant la formation en soins d'urgence et la formation à bord d'ambulances en raison de l'incapacité à acquérir les compétences nécessaires, l'entrepreneur sera remboursé pour l'hébergement et les repas conformément à la base de paiement, et les frais au prorata pour le module d'études sur les soins d'urgence et à bord d'ambulances.

TOUTES LES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES